

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-troisième session
Documents officiels



RECTIFICATIF

Supplément No 9
(A/33/9)

23 octobre 1978

NEW YORK

RAPPORT DU COMITE MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Rectificatif

1. /Sans objet en français/
2. /Sans objet en français/
3. Page 64, huitième et neuvième lignes du texte proposé :

Remplacer le membre de phrase "... qui, lors de sa cessation de service, séparent le requérant" par "... qui séparent alors le requérant".